



FLAX ORGANISATION
AT ORGANISATION & MART&LEC

✉ flaxorganisation@gmail.com

☎ **Axel : 07 69 12 27 76**

☎ **Florent : 07 70 13 48 40**

Siret MART&LEC : 522 829 191 000 33

Siret AT ORGANISATION : 995 261 849 000 13

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT
En partenariat avec L'UNION DES COMMERÇANTS
25 OCTOBRE 2026 À Ay-Champagne

Renseignements exposant (Particulier et Professionnel)

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Email :	
N° Pièce d'Identité :	
Délivré le / lieu	

Renseignement exposant professionnel

Nom de l'entreprise :	
Siret :	
Responsable :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Email :	

CHOIX DU NOMBRE DE METRE (Au de la de 42 mètres appeler nous)

N° Extrait KBIS ou INSEE (micro entreprise):	

3 m	6 m	9 m	12 m	15 m	18 m	21 m	24 m	27 m	30 m	33 m	36 m	39 m	42 m
12€	24€	36€	48€	60€	72€	84€	96€	108 €	120 €	132 €	144 €	156 €	168€

INSCRIPTIONS à ENVOYER à AT ORGANISATION AU 6 BIS RUE RENÉ CHAYOUX
51160 MAREUIL SUR AY (ORDRE DU CHÈQUE à UCA AY-CHAMPAGNE)

Prix du mètre :	4 €
Total mètre :	
Total à Payer (€) :	
Numéros Emplacement (Réservé à l'organisation) :	

Condition Général d'Engagement

Conditions générales

1. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou refuser toute inscription.
2. L'emplacement est validé uniquement après réception du paiement.
3. Aucun remboursement en cas d'absence de l'exposant.
4. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.
5. Les exposants doivent respecter les emplacements attribués.
6. Les produits illégaux ou dangereux sont interdits.
7. L'exposant s'engage à laisser l'emplacement propre.
8. En cas de force majeure ou d'intempéries l'événement peut être annulé.
9. Nous vous rappelons que les emplacements peuvent être changé en cas non respect des règle de sécurité d'exposition sur la voie publique, les règles de sécurité sont fixé par la préfecture, tout contrevenant sera expulsé, l'engagement sera conservé de plein droit et des poursuites pourront être appliqué, les services d'ordre ont tous les droits en ce qui concerne la sécurité.
10. Les commerçants ne cotisants pas à l'UCA devront payé leur emplacement.

En signant ce document je m'engage à respecter les conditions générales :

Date + Signature de l'exposant + mention lu et approuvé

Commentaire Exposants (noter ici vos demandes) :

Cadre réservé à l'organisation

FLAX :Mode de paiement :
Ay-champagne)

Espèces / Chèque (ordre UCA

Paiement reçu :

Oui / Non

Commentaire organisateur :